

Au fil de Grâce



Editorial

Bonne année 2026 !

L'équipe municipale, maire, adjoints, conseillers et agents, est heureuse de vous souhaiter ses meilleurs vœux en cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte de nombreux moments chaleureux avec votre famille et votre entourage, et que vos projets se déroulent au mieux pour tous. Et avec la santé au rendez-vous, c'est encore mieux !

Vous étiez nombreux le dimanche 4 janvier 2026 à l'espace Arc en Ciel pour les vœux de la municipalité, et comme indiqué ce jour-là, la réserve électorale nous astreint à ne pas communiquer sur les projets 2026. Cela a donc conduit à évoquer les travaux réalisés en 2025.

Le premier grand chantier est celui de la rénovation de la sacristie, qui devrait être terminé au mois d'avril. Le second, celui de la restructuration de la station de production d'eau de Patautivy, complétée par une révision du périmètre de protection du captage, a permis à la commune de disposer d'un outil important afin de fournir une eau de qualité à toute la population.

Les élections municipales auront lieu le 15 mars, pour le premier tour, et le 22 mars, pour le second. Il est encore possible de s'inscrire sur les listes électorales jusque début février, n'hésitez pas à passer en mairie pour vous informer.

Une nouvelle fois, nous vous souhaitons à toutes et tous, une excellente année 2026.

L'équipe municipale

CEREMONIE DES VOEUX



Vous êtes venus nombreux à la cérémonie des voeux du maire.



Les élus de la commune ont retracé l'année 2025 et informé des différents événements à venir.

Xavier Hamon, Céline Guillaume et Alain Cadec ont ensuite complété les propos selon la structure à laquelle ils appartiennent (Communauté de communes, Département, Etat)



Un pot de l'amitié a conclu la cérémonie et nous remercions le café gracieux pour les toasts appréciés de tous.

ELECTIONS MUNICIPALES 2026



En mars 2026, les citoyens élisent leurs conseillers municipaux. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Harmoniser le mode de scrutin

La [loi du 21 mai 2025](#) étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70% des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026. Elle répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres ;
- renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes ;
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

Hier, un scrutin majoritaire plurinominal

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

Des dérogations pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu [une exception pour les listes candidates](#). En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

TRAVAUX SACRISTIE



Les travaux de la rénovation de la sacristie avancent bien.

Les enduits sont terminés à l'intérieur de la sacristie.



L'animation de Noël du lundi 22 décembre a plu aux enfants présents.
Lecture de conte, coloriages, jeu de piste...et bien sûr un goûter !
Merci aux bénévoles ayant préparé l'après-midi.



LA DICTÉE NON SCOLAIRE REVIENT À GRÂCE-UZEL !



Après le beau succès de la première édition, la bibliothèque de Grâce-Uzel vous invite à participer à une nouvelle dictée non scolaire, ouverte à toutes et à tous.

Que vous soyez à l'aise avec l'orthographe ou simplement curieux, venez vivre un moment ludique et convivial, placé sous le signe de la lecture, de l'écriture et du plaisir des mots.

Ici, pas de notes ni de compétition : juste l'envie de partager un texte, de réfléchir ensemble et de passer un bon moment.

Les bénévoles de la bibliothèque seront heureuses de vous accueillir pour cette nouvelle édition.

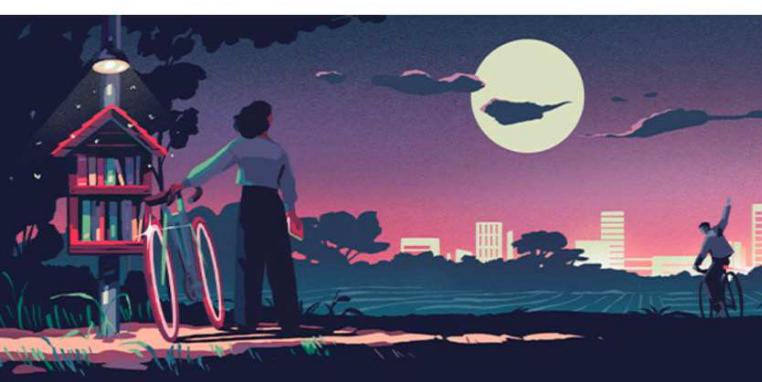


LE SAMEDI 24 JANVIER À 16 HOO À LA BIBLIOTHÈQUE

pour ce moment de convivialité à l'occasion des nuits de la lecture.

Merci de nous faire part de votre présence par téléphone : 06 64 06 42 85 ou par mail : bibliothequedegrace-uzel@orange.fr

**NUITS
DE
LA
LECTURE**
21.01 →
25.01.2026



BELOTE ET CONVIVIALITE

L'association des aînés se retrouve 2 jeudis après-midi par mois pour jouer aux cartes. En cette fin d'année 2025, ils ont eu plaisir à se retrouver autour d'une bûche et de quelques bulles pour marquer les fêtes de fin d'année.



N'hésitez pas à rejoindre le groupe !

VOL PAR RUSE



VIGILANCE

Des véhicules suspects ont été aperçus sur la commune. Leurs occupants sollicitaient les habitants et étaient particulièrement insstants et entrant dans les propriétés sans autorisation. Un signalement a été fait en gendarmerie.

La gendarmerie souhaite préciser que si l'un de vous constate à nouveau ce genre de démarchage abusif, elle vous encourage à relever la plaque d'immatriculation et l'informer au plus vite. Merci

QUOI DE NEUF A L'ECOLE NOTRE DAME ?



DÎNER SPECTACLE

L'association des parents d'élèves de l'école Notre Dame est heureuse de vous annoncer l'organisation d'un dîner spectacle le samedi 14 mars prochain, à la salle arc-en-ciel.

Venez passer un bon moment en compagnie d'Alexandre Fourchon.

Tarifs : repas + spectacle = 35€ par adulte - 15€ par enfant (moins de 12 ans)

Points de vente : le café gracieux à Grâce-Uzel et le relais à La Motte



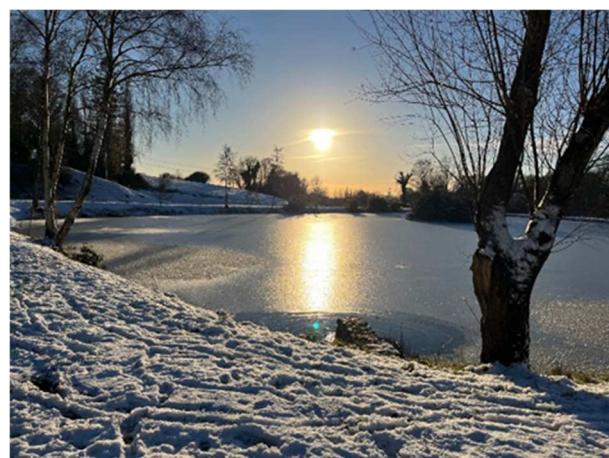
Découvrez Alexandre Fourchon depuis ce QR code.



EPISODE NEIGEUX



L'épisode neigeux a transformé les paysages.



Si vous avez des photos, n'hésitez pas à les partager par mail (contact@graceuzel.fr); elles pourront compléter le diaporama inséré sur la page d'accueil du site internet de la commune.



Merci aux agriculteurs ayant participé au déneigement des routes et à tous les habitants ayant fait preuve de solidarité en prenant des nouvelles des voisins ou en leur venant en aide.

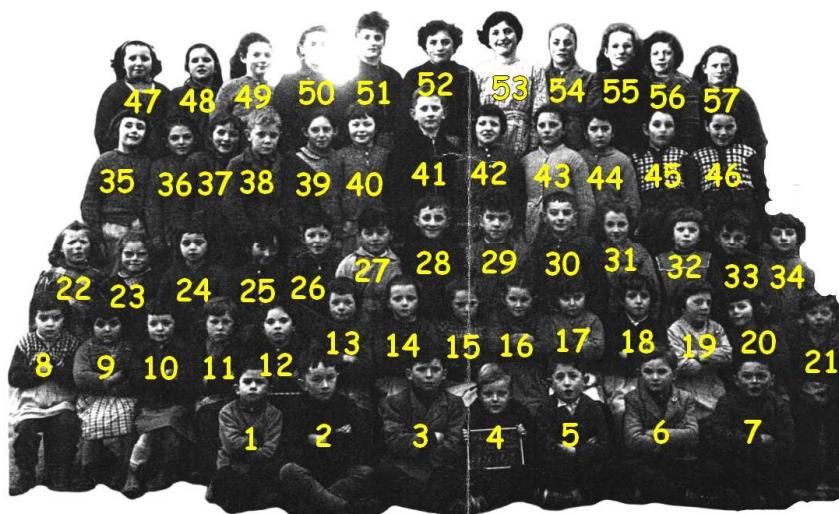
PHOTO ANCIENNE



Nouvelle rubrique dans votre bulletin municipal : Photo ancienne.

Ci-dessous, une photo de classe des années 50.

Aidez-nous à retrouver les noms des personnes et l'année de la photo.



DATES A RETENIR



Samedi 24 janvier : Dictée non scolaire à la bibliothèque à 16 h 00.

Samedi 14 mars : Diner-spectacle de magie organisé par l'école Notre Dame.



Renseignements utiles

Mairie

02.96.28.81.78



contact@graceuzel.fr



<https://www.grace-uzel.fr>



Horaires d'ouverture :

De 9 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 30 à 17 H 00 le mardi et le jeudi.

De 9 H 00 à 11 H 00 le mercredi.

De 9 H 00 à 12 H 30 le vendredi.

Cantine - Accueil périscolaire

02.96.67.38.90

École

02.96.28.88.96

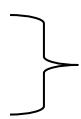
Bibliothèque :



Lundi et samedi de 11 à 12 h.

bibliothequedegrace-uzel@orange.fr

Pompiers **18**



Numéro unique 112

Samu **15**

Centre Vétérinaire **02.96.28.80.42**

Pharmacie de garde **3237**

Équipe de rédaction

François HINDRE, Anaïk LUCAS, Miguel PINÇON,
Angélique DAVID, Jean-Marc VIDELOT